

- 408782700 -
TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE STRASBOURG

Greffes des Procédures Collectives
Commerciales

N° PC RJ 282/20
N° RG 20/01269

CLÔTURE DE LIQUIDATION
JUDICIAIRE
POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Avis de jugement

La chambre commerciale du Tribunal
Judiciaire de STRASBOURG a, par
jugement en date du 25 mars 2024 :

PRONONCÉ, en raison de
l'insuffisance d'actif constatée, la clôture
de la procédure de liquidation judiciaire
de :

la **S.A.R.L. THAILONG** - 15 rue la
Fayette - 67100 STRASBOURG,
Activité : Commerce de gros divers,
RCS STRASBOURG 442 771 812
(N° de gestion 02B945).

Les créanciers ne recouvrent
l'exercice individuel de leurs actions
contre le débiteur que dans les
conditions visées à l'article L 643-11 du
Code de Commerce.

RJ 282/20

Pour le Directeur des services de
greffe judiciaires,
Le Greffier

- 408798600 -
TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE STRASBOURG

Greffes des Procédures Collectives
Commerciales

N° PC LJ 80/19
N° RG 19/00149

CLÔTURE DE LIQUIDATION
JUDICIAIRE
POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Avis de jugement

La chambre commerciale du Tribunal
Judiciaire de STRASBOURG a, par
jugement en date du 25 mars 2024 :

PRONONCÉ, en raison de
l'insuffisance d'actif constatée, la clôture
de la procédure de liquidation judiciaire
de :

la **S.A.R.L. CABARET ONIRIQUE** -
1 rue d'Épernay - 67300 SCHILTIGHEIM,
Activité : Organisation de spectacles,
RCS STRASBOURG 820 237 782
(N° de gestion 16B01088)

Les créanciers ne recouvrent
l'exercice individuel de leurs actions
contre le débiteur que dans les
conditions visées à l'article L 643-11 du
Code de Commerce.

LJ 80/19

Pour le Directeur des services de
greffe judiciaires,
Le Greffier

Formalités!

VENTES ET CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

Nos services se chargent également de la
publication au BODACC sur simple demande

57 INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES DE MOSELLE

Notre journal se charge de transmettre toutes insertions légales au Journal Officiel et au B.A.L.O. à Paris, ainsi qu'à ses confrères hors de nos départements de compétence.
(Habileté pour tout le département par arrêté préfectoral du 28/12/2023).
L'Administration du journal n'est pas responsable de la teneur de ces insertions.

Pour toutes les insertions (hors constitutions, procédures collectives, modifications statutaires et dissolutions au forfait), le tarif au caractère fixé par arrêté du 14 décembre 2023 est de 0.183 € HT pour l'année 2024.

ENQUÊTES PUBLIQUES

- 408016700 -

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIÈRES
AVIS D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE
MODIFICATION N° 5 DU PLU DE LA COMMUNE DE BOUZONVILLE

Par l'arrêté n° 2024-61, la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bouzonville.

Par l'arrêté n°2024-61, l'enquête publique sera conduite du 4 mai 2024 à partir de 9h00 au 4 juin 2024 inclus jusqu'à 18h00, en mairie de Bouzonville.

Monsieur Jean Jacques Pierrot en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Marc Alleno en qualité de commissaire enquêteur suppléant ont été désignés par décision N°E24000020/87 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg du 11 mars 2024.

L'ensemble des pièces constitutives du dossier de modification n°5 du PLU et les avis des Personnes Publiques Associées consultées seront déposés à la mairie de Bouzonville, pendant 33 jours consécutifs, du 4 mai 2024 au 4 juin 2024 inclus.

Durant la période d'enquête publique, ce dossier d'enquête sur support papier sera consultable aux jours et horaires d'ouverture habituels, tous les jours de 8h.00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 en mairie de Bouzonville et sous format dématérialisé sur le site Internet dédié à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5323> ouvert quotidiennement.

Pour consulter ce dossier, un poste informatique sera mis à disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie de Bouzonville pendant la période d'enquête.

Le projet de modification n°5 du PLU de la commune de Bouzonville a été soumis à évaluation environnementale par décision du 14 septembre 2023 de la Mission Régionale d'Autonomie Environnementale (MRAE). La MRAE a émis, le 19 février 2024, un avis sur le projet de la modification n°5 du PLU de Bouzonville et proposé des recommandations.

Le public pourra consigner ses observations et propositions en mairie de Bouzonville, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie, soit sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet (feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur), soit sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5323>

Il pourra également adresser ses observations ou propositions par écrit, en mairie, à Monsieur le commissaire enquêteur, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5323@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions transmises via cette adresse seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur assurera, en mairie de Bouzonville, trois permanences au cours desquelles il recevra le public et recueillera ses observations et propositions aux dates et horaires suivants :

Le samedi 4 mai 2024 de 9h à 12h

Le mercredi 22 mai 2024 de 9h à 12h

Le mardi 4 juin 2024 de 15h à 18h

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui-même. Celui-ci, après examen des observations et propositions adressées par voies postale ou informatique ou consignées au registre, transmettra le dossier avec son rapport comportant un avis motivé au Président de la CCB3F, avec copie au Tribunal Administratif de Strasbourg, dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête.

Le public pourra consulter ces documents pendant un an au siège de la CCB3F aux heures et jours d'ouverture de celle-ci et sur son site Internet à l'adresse suivante : <http://www.ccb3f.fr/> ainsi qu'en mairie de Bouzonville aux heures et jours d'ouverture de celle-ci.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera l'objet d'une approbation par le Conseil Communautaire.

Fait à Bouzonville, le 25/03/2024

Le Président,

Armel CHABANE

SUCCESSIONS

- 408795000 -

Fabrice PEFFERKORN
Benoît BAILLOT
Morgane THINES
18 rue Poincaré
57200 Sarreguemines
Tél. 03 87 98 54 64

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe en date du 20 avril 2018,

Monsieur Guy, Jean, Maurice LEMPEUR, en son vivant retraité, demeurant à SARREGUEMINES (Moselle), 74 rue de la Montagne, célibataire.

Né à MERIGNAC (Charente), le 9 mai 1944.

N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité.

De nationalité française.
Décédé à SARREGUEMINES (Moselle), le 27 janvier 2024.

a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Fabrice PEFFERKORN, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de SARREGUEMINES (Moselle) le 03 avril 2024 sous n° VIII. 24/2024.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Fabrice PEFFERKORN, notaire associé à SARREGUEMINES (Moselle).

Pour avis
Me Fabrice PEFFERKORN

VENTES DE FONDS ET APPORTS

- 409013900 -

Suivant acte reçu par Maître Régis GAUTHIER, Notaire à NANCY (54), 23 Rue Isabey, le 18 mars 2024, enregistré à NANCY, le 22 mars 2024, numéro 2024N1298, a été cédé un fonds de commerce par :

La **SAS IRISDIS**, dont le siège est à METZ (57070) 16 A bld Sébastopol, identifiée au SIREN sous le n° 852 747 302 et immatriculée au RCS de METZ.

à : La **SAS DAMASKINO**, au capital de 500 € dont le siège est à METZ (57070) 14 B avenue Sébastopol identifiée au SIREN sous le numéro 849 534 078 et immatriculée au RCS de METZ.

Désignation : fonds de commerce de restauration rapide sur place et à emporter (pizzeria, salon de thé) sis à METZ (57070), 16 A boulevard Sébastopol, connu sous le nom commercial PIZZAROOT.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 EUR).

La date d'entrée en jouissance est fixée au 18/03/2024.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial ou domicile à été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire.